

Paris, le 11-05-2020



## COMMISSION DES DROITS

Nos réf : AC/CB/2149

# OPEX - COUVERTURE DES RISQUES

Reference : Journal officiel du 10 mai 2020.

Les militaires participant aux opérations :

- TAMOUR à compter du **6 août 2020** et pour deux ans ;
- MINUSMA – MINUSCA – BARKHANE - EUTM RCA à compter du **1<sup>er</sup> août 2020** et pour deux ans ;
- FMO SINAI - DAMAN à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2020** et pour deux ans ;

bénéficient des dispositions de l'article L .4123-4 du Code de la Défense et du code des PMI-VG concernant les blessures et maladies contractées au cours de ces opérations.